Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD La Belle Époque, Mouvaux (59)

Acheteur : EHPAD de Mouvaux, assisté par le bureau d'études PERFENCO · Procédure adaptée ouverte · Dossier sur klekoon.com

Lun. 2 nov., 9 h Visite obligatoire, une seule date	**Ven. 4 déc., 17 h** Date limite de remise des offres	**1 an + 1** Du 1er janvier au 31 décembre 2027, reconductible une fois	**Prix global** Forfaitaire, marché non alloti

CE QUE L'ACHETEUR VEUT

- **P1** : fourniture de la chaleur des chaudières gaz, **avec intéressement** sur les consommations.
- **P2** : conduite et maintenance du chauffage, de la ventilation et de l'eau chaude sanitaire.
- **P3** : gros entretien et renouvellement, mais **« minimaliste »** : un déménagement est envisagé au second semestre 2027.

PIÈCES DEMANDÉES POUR LA CANDIDATURE

- DC1 et DC2, ou DUME, et déclaration sur l'honneur.
- Prestations similaires des 3 dernières années : montant, date, client.
- Moyens humains et matériels, qualifications des techniciens.
- **Certificat de visite du site.**
- DC4 pour chaque sous-traitant.

PIÈGES REPÉRÉS

1. La visite. Une seule date, demain 9 h, à l'accueil de l'EHPAD (29 rue des Écoles). Sans certificat de visite, la candidature est incomplète. Confirmer sa présence par email à PERFENCO.

2. Le P3. Proposer un gros programme de renouvellement serait hors sujet : l'acheteur demande le strict maintien en état avant le déménagement.

3. L'intéressement. Un engagement de consommation trop optimiste se paie ensuite. Le chiffrer à partir des consommations réelles relevées pendant la visite.

4. Le public. Des résidents âgés : continuité du chauffage, délais d'intervention et prévention des légionelles sur l'eau chaude sont à traiter explicitement.

PLAN CONSEILLÉ DU MÉMOIRE TECHNIQUE

Les critères de notation et leur poids ne figurent pas dans l'avis : ils sont dans le règlement de consultation. Le plan ci-dessous est à caler sur ses sous-critères, dans le même ordre.

1. Compréhension du besoin et du contexte (exploitation d'un an, déménagement en 2027).
2. Organisation, interlocuteurs, astreinte et délais d'intervention.
3. Moyens humains et qualifications, moyens matériels et outils de suivi.
4. P1 : engagement de consommation, mode de calcul de l'intéressement, suivi mensuel.
5. P2 : gammes de maintenance, planning annuel, eau chaude sanitaire et légionelles.
6. P3 : programme minimal justifié, équipement par équipement.
7. Sécurité sur site, démarche environnementale, références similaires.

Notre avis : à viser si vous pouvez assister à la visite de demain et si vous avez déjà exploité des chaufferies gaz en P1/P2. Sinon, à laisser passer.

Document gratuit, établi sur l'avis public. À vérifier avec le dossier de consultation complet.